

PRÉLÈVEMENTS RÉALISÉS PAR SAINT-JUNIEN ENVIRONNEMENT

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE DE LA CHARENTE
Agréé par les Ministères de l'Agriculture, de la Santé, de l'Environnement

RAPPORT D'ANALYSES Angoulême le : 26/08/2019

POTABILITE SIMPLIFIEE SUR PUIITS

SAINT JUNIEN ENVIRONNEMENT
BP 42
87202 SAINT JUNIEN CEDEX

Echantillon n° 196120

Dossier : 190813 013277 01
Client : SAINT JUNIEN ENVIRONNEMENT
Site : SAINT MARTIN DE JUSSAC
Payeur : SAINT JUNIEN ENVIRONNEMENT

Date de réception : 13/08/19 Localisation : LE BOURG - FONTAINE PUBLIQUE
Date de prélèvement : 13/08/19 Autre(s) renseignement(s)
Heure de prélèvement : 14:00 LA FONTAINE COULEE DE FACON CONTINUE
Prélèvement réalisé par : LE CLIENT
Analyse demandée : POTABILITE SIMPLIFIEE SUR PUIITS Type d'utilisation : CONSOMMATION, ARROSEMENT, ELEVEAGE
Type d'eau : SOURCE
Commune : SAINT MARTIN DE JUSSAC Numéro de prél. :

PARAMETRES	METHODE	RESULTAT	Unité	"Non couvert par l'accréditation"	
				Limite de qualité*	Référence de qualité*
Date de début d'analyse chimique	13/08/19				
Date de début d'analyse microbiologique	13/08/19				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES - PARASITES					
Spores Bact. Anaér. Sulfite-red.	NF EN 26461-2	<1	UFC/100ml	<1	
Bactéries Coliformes	NF EN ISO 9308-1	3	UFC/100ml	<1	
Escherichia coli par filtration	NF EN ISO 9308-1	<1	UFC/100ml	<1	
Entérocoques fécaux par filtration	NF EN ISO 7899-2	1	UFC/100ml	<1	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	NF EN ISO 6222	14	UFC/ml	<150	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	NF EN ISO 6222	<1	UFC/ml	<150	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Couleur (Quantitatif)	Méthode interne MOP/CE/036	<5	mg/l Pt	<15	
Aspect (qualitatif) : Odeur, Couleur		Absence			
Odeur (Qualitative)		Absence			
Turbidité néphélométrique	NF EN ISO 7027-1	0.22	NFU	<2	
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES					
Conductivité à 25°C	NF EN 27888	165	µS/cm	>180 et <1000	
pH	NF EN ISO 10523	6.0	unité/pH	>6.5 et <9	
Température de mesure du pH		30	°C		
PARAMETRES CONCERNANT LES SUBSTANCES INDESIRABLES					
Ammonium (NH4+)	NF ISO 15823-1	<0.01	mg/l NH4	<0.1	
Nitrates (NO3-)	NF ISO 15823-1	17.60	mg/l NO3	<50	
PEST. TRIAZINES, METABOLITES, ORGANOPHOSPHES					
Atrazine déséthyl	Méthode interne MOP/CE/071	0.04	µg/l	<0.1	
Atrazine désopropyl déséthyl	Méthode interne MOP/CE/071	<0.02	µg/l	<0.1	
PESTICIDES DIVERS ET TOTAUX					
AMPA	Méthode interne MOP/CE/072	<0.03	µg/l	<0.1	

Page 1/2

Pôle Infrastructures & Aménagement du Territoire
Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche de la Charente - 496, route de Bordeaux - 16021 Angoulême
Tél. 05 16 09 50 12 - Télécopie : 05 16 09 51 63 - Email : Lda16@lcharente.fr - (accès par la rue Louis Pergaud)

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE DE LA CHARENTE
Agréé par les Ministères de l'Agriculture, de la Santé, de l'Environnement

RAPPORT D'ANALYSES Angoulême le : 26/08/2019

POTABILITE SIMPLIFIEE SUR PUIITS

SAINT JUNIEN ENVIRONNEMENT
BP 42
87202 SAINT JUNIEN CEDEX


Echantillon n° 196120

Dossier : 190813 013277 01
Client : SAINT JUNIEN ENVIRONNEMENT
Site : SAINT MARTIN DE JUSSAC
Payeur : SAINT JUNIEN ENVIRONNEMENT

PARAMETRES	METHODE	RESULTAT	Unité	"Non couvert par l'accréditation"	
				Limite de qualité*	Référence de qualité*
Glycolate	Méthode interne MOP/CE/072	<0.03	µg/l	<0.1	

= paramètre accrédité (S.C.) = en cours d'analyse CFC : Se référer aux courbes d'embrayements jointes au rapport
 = paramètre accrédité selon un autre numéro d'accréditation provenant de prestataire externe (Numéro sur demande)
PS signifie que le résultat du paramètre est issu de sous présence
Microbiologie : Résultats : <1 signifie que le germe est non détecté ou indétectable - entre 1 et 3, organisme présent dans la quantité échantillonnée - entre 4 et 10, résultat fourni en tant qu'estimation.
UFC : Unité Formant Colonies - URPF : Nombre les plus probable
* Décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 (version consolidée de Mai 2003) relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles. Ou Arrêté spécifiques du client. Décret 2003-461, 2003-462 relatif aux dispositions réglementaires du mode de la santé publique. Décret du 15/01/2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.
Les analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement sont réalisées dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.
Conclusion : (Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.)
Qualité microbiologique et physico-chimique non satisfaisante par rapport aux normes en vigueur sur les eaux potables.


EAU NON POTABLE



COFRAC
Association Française pour le Contrôle des Essais et des Mesures
N° 11182
Portée accréditée
www.cofrac.fr

Référente Technique Microbiologie
Référent Technique Chimie des Eaux

Laurie MALHERBE
Pascale MICHAULT

Marie JEANNOT


Référente Technique Chimie des Eaux

Dans le cas de prélèvements non réalisés par le LDAR16, les résultats sont transmis sous réserve des conditions de prélèvement et d'acheminement.
Les incertitudes de mesure ou les facteurs de risque liés à votre résultat peuvent vous être communiqués sur demande.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du LDAR16 pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole .
Ce rapport et les conclusions qui y sont portées ne concernent que les échantillons soumis à l'analyse. Ce rapport ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation de la direction.

Pôle Infrastructures & Aménagement du Territoire
Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche de la Charente - 496, route de Bordeaux - 16021 Angoulême
Tél. 05 16 09 50 12 - Télécopie : 05 16 09 51 63 - Email : Lda16@lcharente.fr - (accès par la rue Louis Pergaud)

Page 2/2